

COMPTES RENDUS

Georges DUBY. — *Hommes et structures du Moyen Age* (recueil d'articles), Mouton, 1973, 426 p. — *Guerriers et Paysans (VII^e-XII^e siècle)*, Gallimard, 1973, 308 p. — *Le dimanche de Bouvines (27 juillet 1214)*, Gallimard, 1973, 302 p.

Il y a vingt ans, ayant à rendre compte de la thèse de Georges Duby (publiée en 1953 chez A. Colin), alors toute fraîche, j'écrivais qu'il était difficile d'apporter à l'auteur d'autres fleurs que celles qui s'épanouissent sous le signe du rosier de saint François, c'est-à-dire sans épines. Comment ne pas reprendre aujourd'hui le même compliment au moment de signaler aux lecteurs de la revue les trois ouvrages qui se présentent comme l'expression pleinement accomplie du talent que nous connaissons au professeur du Collège de France.

En Provence, nous ne pouvons de surcroît oublier qu'il fut, ainsi que le rappelle un grand quotidien parisien au lendemain de la remise du prix Paul-Valéry de la Fondation de France, « le créateur à l'Université d'Aix d'une école de médiévistes dont les travaux font autorité », d'où le présent hommage.

Le Dimanche de Bouvines est, des trois ouvrages sortis simultanément des presses, celui qui a été le plus lu et le plus commenté. Incontestablement d'un abord plus aisé que les deux autres, ce livre peut fournir un excellent point de départ pour une remontée dans le temps. La bande publicitaire le présente à juste titre comme un essai sur la guerre au XII^e siècle, la bataille du 27 juillet 1214 ne fournissant que l'indispensable référence ponctuelle à un ensemble de réflexions qui joignent théologie à polémologie. Les dernières pages stigmatisent avec verve les fauteurs de « l'ordre » établi, toujours prompts à mobiliser Dieu à leur profit. Elles viennent à la suite d'un brillant développement ordonné, en marge d'un événement strictement daté et localisé, à débouter dans ses prétentions l'histoire événementielle, destiné à nous prouver que c'est l'historien qui fait l'événement. Et d'un : à Bouvines il ne s'agit pas d'un fait divers mais d'une célébration rituelle. Que d'autre part, au Moyen Age, c'est quand la bataille s'engage que la guerre finit. La bataille, en effet, c'est le recours au jugement de Dieu, c'est la volonté de finir la guerre. La bataille, c'est donc bien la paix.

Mais le lecteur soucieux de mieux comprendre ces guerriers de Bouvines, ainsi placés en une perspective aussi radicalement neuve, devra recourir au *Guerriers et Paysans* de la « Bibliothèque des Histoires ». Ici l'auteur se situe en un point de l'arête frontalière à partir de laquelle il est possible de saisir le mouvement de lente évolution qui durant un demi-millénaire parcourt l'Europe. Et surtout, comment jouent les moteurs d'une telle évolution. Il y a là une lecture

économico-sociale de l'histoire médiévale tout à fait exemplaire, éloignée des habituelles systématisations, même quand elle se réfère aux schémas idéologiques à la mode de nos jours. Certes, elle leur emprunte ce qu'ils peuvent apporter d'éclairage utile, mais en sachant respecter les zones de mystère cachées, où se jouent d'autres destins, plus secrets, non moins décisifs...

A partir des invasions barbares et jusqu'à l'essor des villes, nous assistons donc au démarrage de l'économie européenne, à ses tâtonnements, aux étapes de son développement.

« A l'intérieur de l'Europe du XII^e siècle, le développement des activités commerciales ne fut donc pas stimulé tout à fait par les mêmes ressorts que cent ou cent cinquante ans plus tôt, sur les lisières de la chrétienté où des aventuriers, sans même déposer leurs armes, liquidèrent le butin des expéditions agressives. Dans l'espèce de paix qu'instaura l'établissement de la féodalité et que raffermir progressivement le renforcement des grandes principautés régionales, ce développement répondit désormais à l'extension des besoins des grandes maisons seigneuriales, à l'élévation progressive du niveau de la vie qu'on y menait, à l'aisance que procurait, à ceux qui exploitaient le droit de ban, l'accroissement constant des revenus, fondé lui-même sur l'expansion de la production rurale. Mais ce développement même, dont les racines profondes sont campagnardes, suscita l'épanouissement du phénomène urbain » (p. 262).

C'est le point où Georges Duby, avant tout historien des campagnes, cède la place à d'autres commentateurs. Il lui suffit, à lui, de scruter cette civilisation plus archaïque où prendre et donner sont les impulsions essentielles : économie de prise et d'offrande qui marque le premier temps d'un essor. Puis viennent les invasions barbares qui paradoxalement contribuent à remettre en circulation les trésors, à leur redonner un rôle essentiellement monétaire. C'est alors que le paysan vient prendre le relais du guerrier pour assurer, avec les ressources d'une technique désormais en progrès, les fondements d'une nouvelle croissance.

La croissance et l'argent sont les deux pôles d'un même axe autour duquel Georges Duby montre magistralement comment s'organisent les pouvoirs, s'affrontent les intérêts, se diversifient les couches sociales.

A ceux qui trouveraient qu'au cours de son exposé l'historien, fasciné par l'étude des mécanismes collectifs, fait par trop fi de l'engrenage événementiel, nous conseillerions de lire en parallèle les articles recueillis sous le titre *Hommes et structures du Moyen Âge* : 24 essais échelonnés de 1947 à 1972, qui contribuent à éclairer les difficiles problèmes de structures de parenté, de mentalité féodale et de modèles culturels aristocratiques.

A négliger ce dernier ensemble on se condamnerait à une saisie très imparfaite, mutilée, de cette totalité que Georges Duby entend offrir à l'intelligence de son lecteur, l'invitant à emprunter avec lui la voie royale qu'il ouvre vers une

anthropologie historique. Et ce, sans jamais soustraire ses écrits scientifiques à leur autre profonde nature, qui est l'art. Car nous percevons avec ravissement, en lisant telle ou telle page, que pour Georges Duby l'histoire remplit la fonction qu'assignait un jour Bissière au tableau : « Un lieu où accrocher ses propres rêves. »

P.-A. AMARGIER.

Michel VOVELLE. — *La Chute de la monarchie (1787-1792). Nouvelle histoire de la France contemporaine, volume I.* — Paris, Editions du Seuil, 1972, 18 cm, 288 p., cartes, couv. ill. (Collection « Points », série Histoire).

Les Editions du Seuil entreprennent, en seize volumes, la publication d'une Nouvelle histoire de la France contemporaine, de la révolution de 1789 à nos jours.

Le premier ouvrage de cette collection de poche est l'œuvre de Michel Vovelle, professeur à l'Université de Provence et auteur d'une thèse remarquable intitulée : « Piété baroque et déchristianisation : attitudes provençales devant la mort au siècle des Lumières ».

Dans *La Chute de la monarchie*, M. Vovelle a adopté, avec raison, un découpage classique. Six grands chapitres divisent son livre : L'Ancien Régime, Tensions et mutations, Comment naît une révolution (1787 - mai 1789), La Révolution constituante, la France révolutionnaire (1789-1792), La « deuxième Révolution ».

En avant-propos, M. Vovelle définit clairement le but poursuivi : « Parce qu'elle est toujours source d'interrogations nouvelles, la Révolution française n'a pas fini de soulever les controverses...

« Il ne nous semble pas que les voies d'une approche vraiment nouvelle puissent se contenter d'une simple lecture des données acquises. Le chemin véritable de la nouveauté, c'est d'essayer d'insérer les apports les plus récents des recherches en cours, d'insister sur les découvertes, sans masquer tout ce qu'il y a d'inachevé et de problématique dans nos connaissances.

« C'est ce qu'on tente tout simplement ici : plutôt que de s'interroger pour savoir s'il est un mouvement ascendant de la Révolution française, ou si, par crainte de tout finalisme sclérosant... on ne va pas l'arrêter, en fait, au 14 juillet 1790, point culminant de la Révolution bourgeoise, et couronnement de l'« année heureuse », on a préféré s'attacher à présenter, en tête de chaque chapitre, l'état des problèmes, débats et combats. Puis, dans le corps du développement comme dans la structure générale de l'ouvrage, insister sur les aspects — société, mentalité, sensibilité collective — qui répondent le mieux aux interrogations de notre temps comme aux fronts pionniers de l'histoire. »

Le développement de M. Vovelle, précis, objectif, nuancé, s'appuyant sur les derniers travaux d'histoire générale et locale, répond à toutes ces questions,

On retiendra l'excellente synthèse de l'Ancien Régime, les lignes consacrées à Louis XVI, « monarque médiocre », et surtout ce vaste tableau de la « France révolutionnaire », avec des appréciations très neuves sur le « dynamisme révolutionnaire ». M. Vovelle analyse avec soin la composition et le rôle des foules révolutionnaires, sans oublier celles du monde provençal qu'il connaît très bien. Les pages sur la fête révolutionnaire, sur la symbolique révolutionnaire, sur la nouvelle sensibilité esthétique seront lues avec profit.

Enfin, notons que vingt-six cartes et graphiques, judicieusement choisis, illustrent et éclairent le texte. Certains de ces documents sont inédits, tels les graphiques de fréquentation des sections de Marseille (p. 26).

Un index des noms de personnes et une chronologie sommaire complètent ce travail qui se termine par une bibliographie sélective de quatre-vingt-quatre volumes, s'intitulant trop modestement : « Orientation bibliographique ».

Dans son ouvrage, Michel Vovelle montre qu'il aime la Révolution française et il sait nous la faire aimer. Ce premier tome inaugure la nouvelle collection avec bonheur.

Guy MARTINET.

Elisabeth BELLAGUET-WEVERT. — *Les contrats de mariage à Hyères, 1787-1860*. Aix-en-Provence, 1973, multigraphié, 157 p.

L'objet de cette étude est de décrire le comportement juridique de toute une population sur une longue période et d'analyser l'évolution de ce comportement à travers un contexte socio-économique spécifique.

Le choix des conventions matrimoniales permet une approche objective de ce comportement dont les variations, après la promulgation du Code civil, semblent étroitement conditionnées par la mobilité de certains groupes sociaux.

Les trois périodes de sondage retenues par l'auteur tiennent compte de l'évolution générale du droit et du développement particulier des structures économiques de la ville d'Hyères :

La période pré-révolutionnaire, 1787-1788, n'est marquée par aucun fait saillant : l'étude des contrats de mariage traduit un comportement traditionnel, tout entier attaché au maintien du régime dotal, séparatiste et protecteur des intérêts et des biens de la femme mariée.

L'influence des prescriptions de 1804 apparaît comme un facteur déterminant d'évolution pendant la seconde période, 1812-1814 : l'instauration d'un régime légal — la communauté de meubles et d'acquêts régie par les articles 1399 et suivants

du Code civil — semble correspondre à une modification profonde du comportement traditionnel : les institutions nouvelles sont en effet bien reçues à Hyères.

Pendant la dernière période envisagée, 1859-1860, la ville d'Hyères demeure attachée à son caractère rural ; les nombreux changements affectant la société correspondent essentiellement à des déplacements de richesse au sein des différentes catégories "agricoles" ou "horticoles" ; le mouvement constaté pendant les années 1812-1814 ne cesse de s'amplifier.



Chacune des trois périodes analysées par E. Bellaguet-Wevert a fait l'objet de la démarche suivante :

Dénombrement des mariages par le dépouillement systématique des registres paroissiaux de l'église Saint-Paul pour les années pré-révolutionnaires, puis des registres de l'Etat Civil (archives communales d'Hyères) pour les deux sondages effectués sur le XIX^e siècle.

Recherche dans les minutes notariales des conventions afférentes aux mariages contractés pendant les périodes étudiées.

Cette double enquête permet de mettre en évidence trois aspects fondamentaux du comportement juridique de la population hyéroise de 1787 à 1860 :

— Chute progressive du nombre de contrats après l'introduction du Code civil. L'importance de cette rupture avec la tradition de l'ancien droit doit être soulignée : 82 % de conventions en 1787-1788, 34 % en 1812-1814 et 17,4 % seulement en 1859-1860.

— Cependant lorsqu'il y a contrat le régime dotal à l'état pur demeure prédominant. Son effacement progressif peut toutefois être présumé à partir des années 1859-1860 ; on relève en effet 100 % de dotal pur pour les années 1787-1788, 1812-1814, et 85 % seulement pour la troisième période¹.

— Envisageant le comportement spécifique des différentes catégories socio-professionnelles, l'auteur est amené à constater que l'attachement aux solutions traditionnelles et séparatistes est toujours le fait de catégories minoritaires dans la population hyéroise ; le régime dotal tend, au cours du XIX^e siècle, à devenir

(1) Les 15 % restants correspondent à du dotal assorti d'une société d'acquêts. L'auteur, et le fait mérite d'être souligné, n'a rencontré aucun contrat de mariage stipulant l'adoption de la communauté réduite aux acquêts.

l'apanage du groupe dominant, et à l'intérieur même de ce groupe des individus les plus riches : propriétaires terriens, et, par le jeu d'alliances de plus en plus nombreuses, membres des professions libérales et négociants².

A l'opposé les catégories socio-professionnelles favorables aux solutions communautaires du Code civil sont représentées par les classes artisanales, et surtout par les petits professionnels de la terre dont la caractéristique essentielle est de ne pas être propriétaire du sol qu'ils cultivent.

L'évolution de ce comportement juridique diversifié semble directement liée à la mutation fondamentale affectant la stratification de la société hyéroise au cours du XIX^e siècle : la reconstitution de grands domaines agricoles au profit d'une nouvelle oligarchie entraîne la diminution progressive des « ménagers » ou petits paysans propriétaires, et, par voie de conséquence, l'augmentation du prolétariat rural ; les chiffres fournis par l'auteur sont particulièrement éloquentes : le prolétariat rural représente 6 % de l'ensemble en 1787-1788, 13 % en 1812-1814 et 24 % en 1859-1860.

Le comportement juridique de la population hyéroise ne saurait donc être dissocié de la concentration des richesses foncières. La prolétarianisation croissante de certaines catégories socio-professionnelles assura le succès des solutions de 1804, mieux adaptées aux nouvelles conditions économiques et sociales du plus grand nombre.

François-Paul BLANC.

Yvonne KNIBIEHLER. — *Naissance des Sciences Humaines, Mignet et l'Histoire Philosophique au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1973, 506 pages.

La seule critique que l'on pourrait adresser à cet ouvrage impeccable serait son titre. Nous sommes de ceux qui croient qu'en histoire rien ne se crée et rien ne se perd, que l'on peut faire remonter les Sciences humaines aussi bien à Machiavel, à Montesquieu qui les a mises si haut, et à bien d'autres. Mignet a-t-il les épaules assez fortes, une œuvre assez vaste pour supporter pareil éloge ?

Peu importe : le travail de M^{me} Knibiehler nous renseigne parfaitement sur l'homme, son milieu, son œuvre, cette histoire qui a varié dans ses objectifs et dans ses ambitions, mais dont la contribution la plus originale est sans doute celle des premières années.

(2) Si les propriétaires terriens ne représentent que 15 % des mariages célébrés à Hyères en 1859-1860, ils sont cependant proportionnellement les plus nombreux à contracter devant notaire (près de 30 % des conventions).

L'homme Mignet est plus qu'un simple décalque, une ombre portée de Thiers dont il a été l'ami fidèle. On serait tenté de lui attribuer peu de personnalité parce qu'il a été aimable, plus près de Philinte que d'Alceste, et finalement heureux, l'homme le plus heureux du siècle, écrira-t-on au moment de sa mort. Homme en tout cas de conciliation, et c'est pour cette raison parmi d'autres qu'il a fui la politique et préféré écrire l'histoire que la faire : choix qui se défend. N'adoucissons pourtant pas trop le portrait. Il a été, le moment venu, homme de caractère, démissionnant de son poste plein d'avantages de directeur des Archives diplomatiques avec une dignité qu'enviait Cousin, autrement opportuniste. Nous pourrions ajouter que la fidélité à ses amitiés n'est pas une affirmation moindre de soi-même que la fidélité à ses opinions. Il va de soi que l'ouvrage de M^{me} Knibiehler ne nous renseigne pas moins sur ses méthodes de travail, qui, nous le disions plus haut, furent singulièrement facilitées par ces hautes fonctions au Ministère des Affaires étrangères. D'où tant de missions prolongées et coûteuses en Espagne, accompagnées parfois de petits larcins aux dépens des archives espagnoles, si jalousement et si mal conservées à la fois, l'anarchie du service constituant une légère excuse. Cet aspect biographique de l'ouvrage, et ce n'est pas nous qui le mépriserions, retiendra aisément tous les lecteurs, ne serait-ce que par l'évocation si bien venue des rapports de Mignet et de la princesse Belgiojoso. A plus forte raison, les lecteurs provençaux qui savent que, comme Granet, autre sage, Mignet est resté attaché à sa petite patrie aixoise¹.

Mais il est une autre face de l'enquête de M^{me} Knibiehler qui apporte davantage à l'histoire. Mignet a été, durant quarante-sept ans, secrétaire de l'Académie des Sciences morales et politiques.

« Il s'est, écrit M^{me} Knibiehler, dévoué corps et âme à cette institution », non seulement parce qu'elle représentait beaucoup pour lui : une philosophie idéaliste qui permettrait de comprendre le réel et de l'améliorer avec prudence, mais parce qu'il en attendait plus encore. Retenons les pages très denses sur l'élimination des sensualistes, sur les thèmes de recherche. Il est tentant de railler les Académies, surtout quand on n'en fait pas partie, mais Mignet, qui a sans doute perdu trop de temps à ces fonctions d'apparat dans lesquelles il excellait, vaut mieux, comme secrétaire perpétuel, que la caricature qu'Henri Heine, cet Allemand de Paris, a faite, un moment, d'un homme qu'il estimait pourtant :

« Le beau Mignet porte toujours sa chevelure dorée et frisée comme il y a douze ans et son visage est toujours fleuri comme celui des Olympiens... Il m'apparaît toujours comme le pâtre qui passe en revue son

1. Maurras y fait allusion. Laissons parler Xavier Vallat : « Maurras qui nous a vu jouer aux boules nous dit : « Il y avait à Aix un cercle bouliste réservé aux intimes de Thiers et de Mignet. Quand ils venaient dans leur ville natale, les initiés les invitaient à la partie. — Je pense qu'ils jouaient en redingote et en chapeau haut de forme. — Sûrement. Ce devait être drôle pour ce foutriquet de Thiers. Mignet, lui, passait pour un fort beau garçon. (Charles MAURRAS, n^o d'*écrou* 8321, p. 245).

troupeau. Car tous lui appartiennent, à lui, le secrétaire perpétuel qui survivra à eux tous, et qui tôt ou tard les disséquera et les embaumera dans ses précis historiques. Il semble examiner l'état de santé de chacun pour pouvoir se préparer à sa prochaine oraison funèbre... »².

Pour beaucoup, la vraie découverte sera Mignet historien. Certes, il n'a pas le style féminin de Michelet, nerveux, haché, névrosé, admirable, artiste, sans que le mot ait dans son cas le sens péjoratif qu'il a avec les Goncourt. Il n'a pas davantage l'ampleur majestueuse de Guizot, l'art du récit de Thiers, l'intelligence de Tocqueville. Mais ses coups d'essai sont des coups de maître. Par la suite, le scrupule de l'exactitude, la peur des vastes synthèses le paralysent. En second lieu, il se renouvelle, ce qui est le signe d'un esprit qui se cherche et ne reprend pas, comme les procédés de fabrique, les thèmes qui ont assuré son succès initial. Sa première histoire, c'est l'histoire fataliste, déterminée et déterministe, celle de la Révolution française. Nous avouons, pour notre part, qu'elle nous paraît dangereuse. Si l'on préfère, nous détestons deux formes d'histoire, l'histoire manichéenne qui fixe les bons et les méchants, qui justifie certains crimes et se voile pudiquement la face devant d'autres parce que le succès les a récompensés, qui reconnaît ses réprouvés, les vaincus, avant que Dieu ne dise les siens. Et l'histoire mécanisée qui reconstitue le passé comme un scénario de film bien construit et fait une vérité de ce qui n'est guère que rouerie de vieux pédagogue, commodité momentanée, facilité pédagogique. Mais il ne s'agit pas de nos allergies ; il faut reconnaître que la fécondité de ces idées a été extraordinaire auprès des Allemands et des Russes. Engels préfère Mignet aux autres historiens français. Il en est de même de Plekhanov. La seconde forme de l'histoire de Mignet est l'histoire philosophique que Mignet définit ainsi : « En histoire il n'y a de vrai que les résultats. Les détails des événements peuvent être vraisemblables, ils ne sont jamais certains. Tandis que lorsqu'il s'agit de grands résultats de l'histoire et des intentions communes des hommes, il y a impossibilité de se tromper. » Enfin, sur le tard, Mignet en vint à une histoire moins ambitieuse, l'histoire positive qui finit par tourner à l'histoire anecdotique : *Antonio Perez, la Réforme à Genève, Histoire de Marie Stuart*.

On mesure l'intérêt extrême de ce travail, qui honore son auteur autant que l'Université de Provence dans le cadre de laquelle il a été préparé, présenté et déjà loué.

P. GUIRAL.

(2) Mignet dormait-il aux séances de l'Académie française ? Un dessin en possession de Clarétie le laisserait penser. « Sur le portrait de Mignet est écrit : le beau Mignet, s'endormant de fatigue à 4 heures du soir ; fait pendant une séance de l'Académie par Mérimée, qui était assis à l'autre extrémité de la salle, en face de lui, 1855. » Guillaume APOLLINAIRE, *Anecdotes*, 4^e éd., p. 173.

Léopold VINAY. — *Le pouvoir de police du maire et le service de la police municipale à Marseille de 1867 à 1907.* — Mémoire D.E.S. Histoire des Institutions, 375 p. dactyl., Aix-en-Provence, 1970.

Les mémoires rédigés en vue de l'obtention d'un diplôme d'études supérieures ne sont, en général, pas connus du public. Certains d'entre eux constituent une première étape dans la réalisation d'une thèse. Ainsi devait-il en être du travail de Léopold Vinay quand une mort brutale vint atteindre celui-ci au cours de ses recherches. J'ai voulu rendre hommage à la mémoire de cet ami et étudiant disparu en faisant connaître l'excellente monographie consacrée au « Pouvoir de police du maire et au service de la police municipale de Marseille de 1867 à 1907 », par Léopold Vinay, après une carrière accomplie en grande partie dans les services de police marseillais.

Fondant son étude sur un examen approfondi de textes de natures très diverses (règlements, rapports, délibérations du Conseil municipal, lettres, jugements, statistiques, requêtes du personnel, articles de journaux), dont un ample échantillonnage est donné en annexe, Léopold Vinay s'est efforcé d'apprécier dans quelle mesure on peut véritablement parler de police municipale pour Marseille, du 24 juillet 1867, date à laquelle les pouvoirs de police édictés par la loi de 1837 ont été restitués au maire, et le 8 mars 1908, date où Marseille, tout comme Paris et Lyon l'étaient depuis longtemps, est dotée d'une police d'Etat. Se réservant de répondre à cette question en examinant dans une deuxième partie le fonctionnement même du service de police, Léopold Vinay a examiné en premier lieu, de façon plus générale, le problème du conflit des collectivités publiques : Etat et ville de Marseille.



La lutte de la municipalité pour son autonomie la conduit à revendiquer la compétence en matière de police, ce qui lui confère dans une certaine mesure l'Empire libéral en 1867. Les institutions municipales vont être peu à peu libérées de l'autorité gouvernementale : à partir de 1882, le maire de Marseille est ainsi élu par le Conseil municipal. Mais ceci est loin de signifier l'affranchissement de tout contrôle. L'intervention des agents du gouvernement est très pesante sur le plan de la police. L'autorité préfectorale a beau rappeler (en 1902) la grande étendue des pouvoirs de police du maire en matière de salubrité et sécurité publique, et souligner que le préfet ne peut intervenir, dans une certaine mesure, qu'en cas d'émeute, Siméon Flaissière, maire de Marseille, a beau jeu de déclarer devant le Conseil général (le 29 mai 1902) qu'il n'a aucune confiance dans les pouvoirs publics, aussi bien au niveau du gouvernement qu'à celui du législateur. Pour lui l'apparence municipale ne cache qu'une police préfectorale, une police d'Etat dont le représentant du gouvernement se sert pour contrôler les élus locaux. Le commissaire central, fonctionnaire du gouvernement, est, face au maire, un obstacle à l'autonomie municipale. Les tâches de police générale, de plus en plus nombreuses et relevant de l'Etat, reposent sur le même personnel que les tâches de police municipale, et les diverses autorités dénoncent les inconvénients de cette dualité.

L'emprise tentaculaire de l'administration de l'Etat apparaît spécialement au niveau financier. Toujours plus importants sont les moyens nécessaires pour le fonctionnement d'un service chargé de la police répressive classique et aussi de plus en plus de missions administratives. Traitement des commissaires et divers policiers, frais d'armement, de locaux et aussi responsabilité délictuelle des actes commis par les fonctionnaires de police, ces dépenses sont obligatoires pour le budget de la commune. Ce principe est, il est vrai, vivement contesté et les conflits sont nombreux : l'importance des tâches accomplies au bénéfice de l'Etat rend nécessaire la prise en charge par celui-ci d'une part importante des dépenses du service. Seule une subvention importante de l'Etat peut permettre d'augmenter les effectifs des personnels de police : en 1907, Marseille comptait 780 employés de police alors que dès 1897 Bordeaux en avait déjà 540 pour une population nettement inférieure et les Marseillais ne manquent pas de faire valoir que l'Etat prend en charge 70 % des dépenses de la police lyonnaise. La loi du 8 mars 1908 va instituer la prise en charge par l'Etat de la plus grande partie des dépenses relatives à la police marseillaise, mais cette loi d'étatisation va porter aussi un coup très dur aux franchises municipales : elle ampute les pouvoirs de police du maire de ce qui se rapporte au maintien de l'ordre et elle exige de la commune une contribution pour un service dont elle perd la direction et pour un personnel qui n'est plus le sien. Le fonctionnement du service tel qu'il existait avant la loi exigeait-il une telle mesure ?



Dans une deuxième partie, Léopold Vinay a examiné le fonctionnement même du service, fonctionnement où à tout instant ressort la dualité du service. Quartiers commerçants et aisés, quartiers populaires, banlieue à caractère rural, population en augmentation constante du fait de l'immigration française ou étrangère, population ouvrière, état de la délinquance, Léopold Vinay a donné un tableau assez complet de ces données à partir desquelles il fallait organiser les services de police (aidés d'une compagnie de gendarmerie, de quelques gardes champêtres, et, éventuellement, de l'armée). Comment utiliser au mieux les effectifs ? En les dispersant sur le territoire de la commune ou en les réunissant avec possibilité d'intervention en tout lieu ?

Le service, essentiel dans l'administration municipale, a donné fréquemment l'occasion à l'opposition de porter de vives critiques contre la municipalité en place. Citons, à titre anecdotique, la pièce n° 43 des annexes : « Je vois M. Bérard qui sourit. Mais M. Bérard avait au moins... inventé un sifflet du temps où il était adjoint à la Police. Je répète que la Police municipale n'a fait aucun progrès et qu'elle ressemble à celle des anciens régimes. »

Les élus locaux désirent une décentralisation du service, mais on retrouve le problème financier rendant impossible une nécessaire augmentation des effectifs, déjà affaiblis par le nombre important de « détachés » en des emplois n'ayant que de lointains rapports avec le maintien de la sécurité.

Léopold Vinay a donné un tableau des divers administrateurs et services relevant de la police : adjoint délégué à la police, commissaire central au rôle beaucoup plus administratif que policier, assisté de commissaires de police, comme lui agents de l'Etat, et affectés soit au commissariat central, soit aux divers commissariats d'arrondissements, service de la sûreté, service des mœurs, des garnis, des voitures publiques. Enfin, le service de la voie publique, exercé par un personnel en uniforme, qui doit assurer les rondes, les permanences dans les postes et les kiosques-abris : en 1903, entre 18 heures et minuit, 132 hommes à la fois seulement pour assurer ce service, c'est dire l'insuffisance des effectifs.

Les commissaires constituent un corps de fonctionnaires de l'Etat, Léopold Vinay en a donné les caractéristiques générales avant de procéder à une étude prosopographique relative à certains commissaires caractéristiques. Face à eux, les divers fonctionnaires municipaux : cadres, policiers en uniforme (gardiens de la paix auxiliaires puis titulaires) et agents de police « bourgeois » recrutés parmi les anciens gardiens de la paix, ce qui est loin d'être une solution parfaite.

Une catégorie est très intéressante, il s'agit de celle des secrétaires : élèves secrétaires, secrétaires, et enfin le secrétaire principal. La rémunération de ce dernier est nettement supérieure à celle de ses collègues. C'est qu'il s'agit du principal agent du maire dans le domaine de la police : placé auprès du commissaire central, il peut faire prévaloir le point de vue de la municipalité. Les autres secrétaires, connaissant mieux les arrondissements que les commissaires (souvent mutés), toujours présents au siège des commissariats, sont devenus les véritables pivots de ceux-ci et en sont souvent arrivés à prendre des initiatives hardies.

Ces fonctionnaires ne peuvent constituer que des amicales. Mais l'« Amicale des employés de police de la ville de Marseille » intervient pour obtenir l'amélioration de la rémunération des agents qu'elle représente et va même, le 2 mars 1907, exposer le point de vue du personnel relativement à la réorganisation de la police, réclamant entre autres un Conseil de discipline où siègeraient des agents du même grade que le fonctionnaire incriminé.

A l'issue de ce travail très riche et abondamment documenté, Léopold Vinay en arrive à la conclusion qu'il n'y eut jamais d'administration vraiment communale de la police à Marseille. La mainmise de l'Etat était, pensait-il, inexorable. Mais cette évolution n'était-elle pas due à l'organisation jacobine de la France, où l'autonomie municipale est considérée comme un anachronisme et qui a fait apparaître la Commune de Marseille comme une dangereuse période d'anarchie ? Quoi qu'il en soit, la remarquable monographie de Léopold Vinay lui a permis d'apporter à diverses reprises de très utiles indications sur les rapports entre l'autorité municipale et les autorités de tutelle, sur la prise de décisions à l'intérieur des institutions municipales, sur les rapports d'un maire élu, puis nommé, et du Conseil municipal. Puissent d'autres chercheurs venir, à la suite de Léopold Vinay étudier les services de police marseillais après 1908, et réaliser des études aussi complètes des divers autres services municipaux.

Gérard BOULVERT.

Jacques SABRAN, docteur en sociologie. — *Non ! aux villes tentaculaires ! étude sociologique de jeunes citadins à Gardanne, la petite patrie retrouvée*, Presses Universitaires de Grenoble, 1973, 448 p.

On parle d'autant plus volontiers d'interdisciplinarité, de pluridisciplinarité qu'on sait moins comment l'organiser. Car il ne s'agit pas de la décréter, il faut la pratiquer. A ce premier égard, le travail de M. Jacques Sabran, sociologue dépassant sa discipline, est exemplaire. Il était difficile d'étudier avec plus de précision les pulsations de l'immigration étrangère à Gardanne. Le fait inattendu est que ces étrangers s'assimilent sur un rythme inégal. Les Nord-Africains traînent quelque peu, parce qu'ils sont arrivés les derniers et que l'histoire ne fait pas de saut. Mais ils s'assimilent : Gardanne devient leur horizon, non imposé mais accepté, leur patrie trouvée ou retrouvée.

Cet ouvrage est donc remarquable et par le sérieux et l'habileté avec lesquels l'appareil statistique — ces questions posées aux jeunes de 14 à 19 ans — est mis en place, exploité, et par son audace, que souligne le titre, osons écrire, par son accent délibérément réactionnaire. Qu'on ne se trompe pas sur le mot : nous voulons dire qu'il n'apporte aucun souvenir d'une idéologie politique, mais qu'il est en réaction décidée contre une civilisation de grande ville, présentée comme un modèle, ou, à tout le moins, comme une nécessité inéluctable.

Les jeunes sont donc heureux à Gardanne. Pas de difficultés avec les parents, encore que ceux-ci, la plupart du temps, ne puissent pas suivre les enfants dans leurs études et qu'il en résulte chez les enfants un léger sentiment de supériorité. Aucune volonté de départ. Aix leur apparaît ville de bourgeoisie et Marseille ville de débauche. La réalité est moins simple, bien sûr, mais les jeunes voient ainsi les choses.

Et pour M. Sabran, il est bien qu'il en soit ainsi. Comme nous, il croit à l'enracinement, pour reprendre le beau mot qu'a lancé Simone Weil. L'homme, corps et âme, doit se sentir lié à une terre, à un passé, à un milieu. Pas indifférent, ni atome, ni robot.

Ouvrage scientifique, l'ouvrage de M. Sabran est un ouvrage engagé contre les villes tentaculaires qui favorisent la pollution, le bruit, l'isolement, engagé pour les petits groupes humains, pour une sociabilité à l'échelle du groupe, et qui permettrait, à l'échelle de cette minicommunauté, de retrouver la fraternité des hommes.

P. GUIRAL.

Marseille, revue municipale, troisième série, n° 95, octobre - décembre 1973.

Le tome 95 de la revue municipale *Marseille* a paru sous forme de luxueux fascicule. Il est consacré en grande partie à la publication des actes du troisième colloque marseillais de la Société d'études du XVII^e siècle organisé par le Centre méridional de rencontres sur le XVII^e siècle (janvier 1973). Trois tricentnaires étaient célébrés : celui de la venue de M^{me} de Sévigné en Provence, celui de la mort de Molière, celui du *Malade imaginaire*. Après le liminaire de M. Gaston Defferre, la préface de M. F.-J.-P. Chamant, et l'introduction de M. R. Duchêne, viennent les communications sur divers aspects de la personne et de l'œuvre de M^{me} de Sévigné, de M^{me} Mireille Gérard et MM. Jean Robert, Fritz Nies, Bernard Bray, Bernard Guyon, Bernard Magné, Jean Deprun, Bernard Chédozeau, André Lebois, Jean Cordelier, Félix-R. Freudmann et Roger Duchêne.

Plusieurs articles sont consacrés à la médecine au temps de Molière, de M^{mes} Geneviève Rodis-Lewis et Andrée Mansau-Vanel, M^{lle} Eglal Henein, M^{lle} Marie-Christine Olivier et M. Jacques Solé, MM. François Meyer, Ismaël Girard, P.-A. Jannini, Jacques Roger, Henri Lafay, Marcel Israël, Yves Poutet, Jean-Louis Visières et Jean-Michel Pelous.

Enfin viennent diverses études sur Molière et la musique, de MM. Yves Giraud, Jacques Morel, Georges Montgrédien et Norbert Dufourcq.

De nombreuses et très belles illustrations rehaussent ce numéro exceptionnel, auquel ne manquent pas les chroniques, bibliographie et *varia* habituels.

P. H.

COLLABORATEURS DE CE NUMÉRO

Jacques BILLIQUOD, 64, rue du Commandant-Rolland - 13008 Marseille.

Henri COSTAMAGNA, 20, rue Gubernati - 06000 Nice.

Michel DERLANGE, 22 ter, boulevard du Tzarévitch - 06000 Nice.

Henri MICHEL, 53 bis, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Norbert ROULAND, La Tour Carrée, Lotissement Bel-Air - 13320 Bouc-Bel-Air.